



## ONUCI – 653

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### **LE CHEF DE L'ONUCI DISCUTE DE LA FIN DU RECENSEMENT ELECTORAL AVEC LE PRESIDENT DE LA CEI**

**Abidjan, le 3 juillet 2009....** Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, YJ. Choi a reçu vendredi en audience, le Président de la Commission Electorale Indépendante(CEI), Robert Beugré Mambé qui était accompagné du Représentant de la Commission Européenne, Michel Arrion et de l'Ambassadeur d'Allemagne en Côte d'Ivoire, Stephen Keller.

A la fin des échanges, le Président de la CEI, Robert Beugré Mambé a expliqué être venu avec les deux autres personnalités faire le point de l'opération d'identification et d'enrôlement des populations qui s'est achevé le 30 juin dernier. Outre cet aspect, cette visite, dira M. Mambé, visait à remercier l'ONUCI pour son appui et son soutien multiforme à ce processus. « L'encadrement au plan logistique, structurel et des mécanismes de mise en œuvre et au plan du soutien financier pour renforcer le dispositif mis en place par l'Etat accordé par l'ONUCI a permis à la CEI de jouer correctement son rôle » a-t-il déclaré.

Le Président de la CEI a tenu à féliciter les Ivoiriens pour la forte mobilisation enregistrée lors de cette phase. Il a ajouté que s'il comprenait le désir de se faire enrôler de ceux qui n'ont pu le faire durant cette phase, la décision de prolonger l'opération n'était pas du ressort de la CEI ni de celui des autres partenaires ayant accompagné ce processus, mais de celui des mécanismes qui leur sont exogènes.

Toutefois, a expliqué M. Mambé, même après l'achèvement de la phase d'identification, il serait loisible plus tard aux ivoiriens d'obtenir leurs cartes d'identité à travers une opération d'identification de la population hors du cadre du recensement électoral. Selon lui, le calendrier qui a été respecté s'inscrit dans les décisions du CPC. « Ensuite nous avons donné un calendrier aux Ivoiriens et cela implique des étapes, des contingences, des contraintes et un mécanisme de mise en œuvre que nous avons l'obligation de respecter. Et donc pour l'heure pas de prorogation », a précisé M. Mambé.

Le Président de la CEI a enfin expliqué que la fin de l'enrôlement allait permettre de passer à l'étape consistant à mettre en mouvement tous les mécanismes devant conduire au traitement informatique en vue d'aller à la publication de la liste électorale et à la gestion des contentieux.

\* \* \* \* \*

\*\*\*\*\*

***Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:***

Hamadoun Touré, Porte-parole

Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203305

Email: [hamadoun@un.org](mailto:hamadoun@un.org).

<http://www.onuci.org>